



Mimizan, le 29 juillet 2022

Gascogne poursuit sa politique d'investissement avec le soutien de ses partenaires financiers

Gascogne annonce la signature d'un contrat de crédit syndiqué de 126,8 millions d'euros avec un pool bancaire et d'un contrat de crédit de 50 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) destinés au financement de son programme d'investissement industriel pour les années 2022-2026, incluant principalement un investissement dans une nouvelle Machine à Papier pour le site de Mimizan.

Depuis 2014, Gascogne a massivement investi dans son outil industriel (l'équivalent de 50% de son chiffre d'affaires) grâce à deux plans d'investissement de 100 M€ chacun et a mené une politique industrielle et commerciale efficiente. Ces efforts conjugués ont permis le redressement du Groupe. L'EBITDA a été multiplié par 3, passant de 10 M€ en 2014 à 32 M€ en 2021, la structure financière a été renforcée avec une dette nette maîtrisée inférieure à 100 M€ et des capitaux propres s'élevant à 158 M€ fin 2021.

Afin de pérenniser ce redressement, Gascogne intensifie son effort d'investissement avec plus de 300 M€ planifiés sur les cinq prochaines années dédiés d'une part à l'acquisition d'une machine à papier neuve, bénéficiant des dernières technologies pour un montant total de 220 M€ (incluant le bâtiment et l'environnement technique) et d'autre part à la poursuite du renforcement de l'outil industriel existant dans les 4 activités (Bois, Papier, Sacs et Flexible) pour plus de 80 M€.

Après plus de deux ans d'études et de discussions approfondies avec plusieurs acteurs du marché, ralenties par la crise sanitaire, et, la forte inflation des matières premières et de l'énergie qui ont conduit à réévaluer le coût du projet, le Groupe vient d'entrer en négociation exclusive avec un constructeur européen de machine à papier avec pour objectif de finaliser le contrat d'acquisition avant la fin de l'année 2022.

Cette machine à papier remplacera 3 des 4 machines à papier existantes. Elle permettra d'optimiser les quantités de papier produites en utilisant à plein les capacités de production de pâte du site, d'offrir les meilleures qualités de papier kraft écru, de mieux répondre à la demande des marchés de l'emballage, d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale du site et enfin réduire les coûts de production. Cela permettra, à terme, une amélioration de la performance et une augmentation significative de l'EBITDA de Gascogne.

Afin de financer cet ambitieux programme d'investissement, le Groupe a monté un plan de financement auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement pour 175 M€ (détaillés ci-après) et une augmentation de capital à venir d'au moins 10 M€.

Le solde sera financé par l'auto-financement.

Le crédit syndiqué

Ce crédit d'un montant de 126,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans
- Un crédit d'investissement de 85 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable sur 10 ans, dont une franchise de 3 ans
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Cet accord a été conclu avec Société Générale Corporate & Investment Banking et Crédit Agricole Aquitaine conseillé par Crédit Agricole Corporate & Investment Banking, en tant qu'arrangeurs mandatés et teneurs de livres.

Le crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ce crédit d'un montant de 50 M€ est dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier ;

Il est remboursable sur 10 ans dont 3 ans de franchise.

Les autres financements

En complément, de ces deux crédits, d'autres financements sont en cours de mise en place : des crédits pour un montant total de 20 M€ auprès de BPIFrance Financement sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans et une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans.

Enfin, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2023 qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022, un projet de résolution dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant minimum de 10 M€, à réaliser avant la fin de l'année 2023.

Responsable de l'information financière

Julien Ellie – Directeur Financier Tél : 05 58 04 28 44

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3^{ème} producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN : FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460
www.groupe-gascogne.com